



## Compteur d'eau bloqué - Régule sur estimation

Par **filgo**, le 19/11/2014 à 13:45

Bonjour,

J'ai emménagé en décembre 2013 dans un nouvel appartement.

Récemment j'ai reçu un régule des charges avec les charges d'eau chaude qui ont littéralement doublé.

Après mettre renseigné auprès de mon agence immobilière, il s'avère que les compteurs d'eau sont bloqués depuis novembre 2012, que le syndic est au courant (relevé par une société externe). Or ils souhaitent me faire une estimation de la consommation sur une base de 30m cube par personne, est ce légal? Comment peuvent-ils me faire payer sur une estimation alors qu'ils sont au courant que les compteurs sont bloqués depuis 2012? Ont-ils le droit de me facturer une quelconque consommation d'eau chaude?

J'ai cherché un peu partout sur les forums ou sur le net mais n'aies pas trouvé grand chose sur le sujet

Merci pour votre aide.

Par **cyclones5962**, le 11/07/2021 à 08:07

j'ai reçu mon échéancier pour l'eau pour 2022 et je constate un prélèvement 13172.62 par mois de ce faite j'ai controlé l'index du compteur qui indique le même chiffre que l'année 2021.

que doit je faire car je suit dans l'impossibilité de régler ses sommes

merci de me renseigner